



Recevabilité d'une plainte pour vol

Par **alfred meyer**, le **12/05/2009** à **11:10**

Bonjour,

Je suis réparateur de véhicules. J'ai été victime d'un vol portant sur 2 véhicules de clients. Ma plainte est-elle recevable ou les clients doivent-ils porter plainte exclusivement ?

Merci de votre réponse.

Par **jeetendra**, le **12/05/2009** à **11:19**

bonjour, c'est plutôt à vous en tant que garagiste et dépositaire, gardien des véhicules de vos clients de déposer plainte en cas de vol au commissariat ou à la gendarmerie, cordialement